



Chauffe-eau sur le balcon : illégal ?

Par **gtby**, le **22/07/2015** à **13:15**

Bonjour,

Acquéreur d'un appartement en ville dans une copropriété de 38 lots, j'ai découvert que le chauffe-eau électrique a été installé sur le balcon par le précédent propriétaire. Pour cela, il a fait passer des tuyaux dans le mur entre la cuisine et le balcon. Le chauffe-eau a ensuite été protégé par un placard un peu isolé.

D'où ma question, est-il légal d'avoir ainsi son chauffe eau sur le balcon (même s'il y a un recoin et que ça ne se voit pas trop) ?

Je n'ai pas trouvé d'info sur le sujet sur internet, et je crains de devoir être obligé de le rentrer dans la cuisine.

Merci de vos réponses,

G